

Bois d'Ennebourg



Sommaire :

Travaux : p.1

Informations diverses :
p.2-3

Associations : p.3-4

SIVOM : p.5

CCAS : p.6-7

Agenda : p.7

Etat Civil : p.7

Edito

Bonjour à tous,

Comme promis lors des vœux de nouvelle année, voici le nouveau journal de la commune qui reprend du service. Il a fallu presque un an pour y arriver mais le voilà ! J'espère que nous pourrons vous en fournir deux par an dorénavant.

Que s'est-il passé dans notre commune depuis le dernier journal ?

Pour commencer, trois nouveautés sur lesquelles nous avons déjà communiqué :

-Un nouveau maire après les élections partielles du début d'année.

-Deux nouveaux conseillers : Michel DECHAMPS et Cédric HOUSSIER.

-Un changement de secrétaire de Mairie. En effet, notre ancienne secrétaire Audrey ROMERO, pour un rapprochement familial, a demandé sa mutation et nous avons le plaisir de compter maintenant sur Solenn TERNISIEN qui a pris sa suite.

Ensuite un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) va prendre la suite de notre PLU qui avait été mis en place en 2004. Lors de l'élaboration du PLU en 2004, une identification des cavités souterraines sur notre territoire avait dû être commandée. Aujourd'hui, avec le nouveau PLUI, une mise à jour de cette carte est en train d'être réalisée par le bureau d'étude Explor-e. C'est dans ce cadre qu'il y a déjà eu une réunion publique le Mercredi 6 JUIN.

Une nouvelle Intercommunalité a également été créée : La CCICV (Communauté de Communes Inter Caux Vexin) avec des compétences différentes de l'ancienne Communauté de Communes du Plateau de Martainville dont nous faisons partie auparavant. Vous trouverez une présentation de la CCICV en page 3 de ce numéro. Pour votre information, une des compétences que la CCICV a abandonnée cette année est la mise à disposition des sacs de déchets verts. Lors de la réunion du 28 Mai 2018, le Conseil Municipal a décidé pour cette année de prendre le relai et d'acheter ces sacs pour avoir une continuité de ce service et permettre ainsi à chacun de prendre ses dispositions à l'avenir pour le transport de ces déchets.

Comme beaucoup le savent déjà, nous avons perdu une classe au sein du SIVOM du Bois Tison et plus particulièrement dans l'Ecole de Bois d'Ennebourg. Ceci est incompréhensible, car à la rentrée, nous sommes sur un effectif d'élèves équivalent à l'année scolaire 2017-2018. Cet effectif va cette année encore augmenter avec l'arrivée de nombreux nouveaux habitants dans nos deux communes.

Nous avons essayé, parents d'élèves, maires de Bois l'Evêque et de Bois d'Ennebourg, Président du SIVOM, de nous faire entendre auprès des services de l'Education Nationale afin de pouvoir récupérer cette classe qui met aujourd'hui nos enseignants dans des classes surchargées. Nous avons intenté deux référés auprès du tribunal administratif qui malheureusement n'ont pas abouti, le tribunal jugeant qu'il n'y a pas urgence en la matière. Nous avons deux dossiers encore en cours sur le fond auprès du tribunal administratif qui je l'espère, même si le mal est déjà fait, montreront que ce système de répartition des classes qui n'est que comptable n'est pas le bon, et qu'avant tout, il faut penser à l'éducation et au bien-être de nos enfants.

Nous allons tout de même continuer à essayer de retrouver cette classe au plus vite en multipliant les rendez-vous auprès de Mme la Préfète ainsi qu'avec les services de l'Education Nationale qui auront, je l'espère, une écoute différente sur nos problématiques.

Je vous souhaite à tous un bel Automne et de bonnes fêtes de fin d'année.

Votre Maire, Laurent Soler.

Parlons Travaux...

Foyer Rural Un chemin bitumé et un trottoir ont été réalisés permettant ainsi de faciliter l'accès à la salle.

Parking Création et aménagement de 5 places supplémentaires pour les voitures, à l'angle de la rue de l'Eglise et Impasse des Primevères. Cela devrait permettre d'éviter le stationnement « sauvage » lors des entrées et sorties de classes.

Circulation routière Voir petit rappel des limitations de vitesse en p.5... Ce sont des vitesses théoriques et maximum, évidemment selon les lieux il faut adapter sa vitesse comme sur la rue de la Fondance et Croix de Trouville, par exemple...

Travaux Mairie Fin des travaux d'accès aux personnes à mobilité réduite. Après la rampe et la rambarde derrière la mairie, les portes aux normes pour le secrétariat et la salle du conseil ont été posées. L'accès et l'accueil ont ainsi été réorganisés.



Atelier Technique Municipal

L'atelier, rue de l'Eglise, a été conçu sur la base d'une structure bois. Il est d'une superficie de 150 m², pour 100 m² de garage et 50 m² d'atelier et sanitaires. Il nous permettra de mettre à l'abri notre matériel. De plus cela va nous permettre de libérer différents bâtiments publics et privés, où étaient entreposés certains matériels et matériaux. Nous pourrons donc donner une nouvelle affectation à ces surfaces libérées. L'atelier est doté de panneaux solaires qui vont produire de l'électricité. Celle-ci est vendue pour augmenter nos recettes.

Aide à la lutte anti-incendie Pour se conformer à la réglementation, une borne incendie a été implantée rue de l'Eglise pour sécuriser les habitations existantes et à venir. Deux autres points d'eau sont à l'étude.

Enfouissement des lignes Electriques et Téléphoniques Le Syndicat Département d'Energie de la Seine-Maritime (SDE76) a budgété les travaux d'enfouissement de la partie basse de la rue de la Fondance (Bout de Bas). Nous sommes dans l'attente de la planification des travaux. Deux nouveaux transformateurs seront, à cet effet, mis en place. En plus de la disparition des lignes aériennes, nous aurons un nouvel éclairage public à leds, plus économique en terme de consommation, plus performant et avec moins de pollution lumineuse. Une information des habitants concernés aura lieu avant le début des travaux.

Alimentation électrique Un coffret sécurisé, doté de plusieurs prises électriques a été implanté en face de la Mairie, près de l'abri bus. Il permettra aux commerçants ambulants et à nos différentes festivités de pouvoir disposer de l'électricité communale.

Déclaration Préalable : Travaux devant faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie dans le cadre du code d'urbanisme :

L'article R-421 12 du code d'urbanisme prévoit que tous les travaux (abris de jardin, clôture, entrée, modifications de toute nature sur les habitations, ravalements de façades, etc ...) doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux en mairie au moyen de l'imprimé CERFA 13703*3. Cet imprimé est récupérable sur le site internet sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028>

Coordonnées du service urbanisme : 02 35 34 73 74

Informations diverses et pratiques

Recensement : C'est Obligatoire



Le recensement est obligatoire pour tous les jeunes (garçons et filles) dès la date de leur 16ème anniversaire.

Pour cela, l'adolescent doit se présenter en mairie, muni de sa pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) et du livret de famille. Une attestation lui sera délivrée (à ne pas perdre, car aucun duplicata ne pourra être délivré). Cette attestation est notamment demandée lors de passages d'examens (permis de conduire, baccalauréat...). L'inscription sur les listes électorales se fait ensuite automatiquement, à l'âge de 18 ans. Renseignements en Mairie.

Carte d'identité

Les demandes de cartes nationales d'identité seront désormais traitées selon les modalités déjà existantes de la procédure pour les passeports biométriques. Comme l'exigeait déjà la procédure, la nécessité d'identifier le demandeur et de prendre ses empreintes digitales conduit l'usager à se rendre au guichet d'une mairie, équipée d'un « dispositif de recueil » (DR) qui permet notamment de collecter les empreintes numérisées du demandeur. Chaque usager pourra effectuer une demande de titre d'identité dans n'importe quelle mairie du département équipée d'un dispositif de recueil et non plus, forcément, dans sa commune de résidence. La commune de BOIS D'ENNEBOURG n'est pas équipée. Les mairies équipées les plus proches sont : Bois-Guillaume, Mont-Saint-Aignan et Rouen.

Vous pouvez également faire une pré-demande en ligne. Pour cela, il faut créer un compte personnel sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : <https://ants.gouv.fr>



■ La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- _les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- _les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

La liste des pays ayant officiellement confirmé qu'ils acceptaient les cartes dont la validité est prolongée de 5 ans, celle des pays n'ayant pas officiellement transmis leur position et la liste des pays ne reconnaissant pas la carte d'identité portant une date de validité en apparence périmée comme document de voyage est consultable sur le site du ministère des Affaires Etrangères.

Nouvelle Communauté de Communes

La Commune de Bois d'Ennebourg fait désormais partie de la communauté de communes « Inter-Caux-Vexin » depuis le 1er janvier 2017. Cette nouvelle communauté de communes compte 64 communes: Anceauville, Authieux-Ratiéville (les), Auzouville-sur-Ry, Beaumont-le-Hareng, Bierville, Blainville-Crevon, Bocasse (le), Bois-d'Ennebourg, Bois-l'Evêque, Bois-Guilbert, Bois-Heroult, Boissay, Bosc-Bordel, Bosc-Edeline, Bosc-Guéraud-Saint-Adrien, Bosc-le-Hard, Buchy, Cailly, Catenay, Claville-Motteville, Clères, Cottévrard, Elbeuf-sur-Andelle, Ernemont-sur-Buchy, Eslettes, Esteville, Fontaine-le-Bourg, Fresquiennes, Fresne-le-Plan, Frichemesnil, Grainville-sur-Ry, Grigneuseville, Grugny, Héronchelles, Houssaye-Béranger (la), Longuerue, Martainville-Epreville, Mesnil-Raoul, Mont-Cauvaire, Montigny, Montville, Morgny-la-Pommeraye, Pierreal, Pissy-Pôville, Préaux, Quincampoix, Rebets, Roumare, Rue-Saint-Pierre (la), Ry, Saint-Aignan-sur-Ry, Saint-André-sur-Cailly, Sainte-Croix-sur-Buchy, Saint-Denis-le-Thiboult, Saint-Georges-sur-Fontaine, Saint-Germain-des-Essourts, Saint-Germain-sous-Cailly, Saint-Jean-du-Cardonnay, Servaville-Salmonville, Sierville, Vaupalière (la), Vieux-Manoir, Vieux-Rue (la), Yquebeuf pour une population totale de 53 276 habitants.

Le siège est à Buchy, le président est Monsieur Pascal MARTIN, et il est assisté de 15 vice-présidents: 1. Patrick CHAUVET 2. Robert CHARBONNIER 3. Alain LEFEBVRE 4. Paul LESELLIER 5. Michèle LECOINTE 6. Bruno LEGER 7. Eric HERBET 8. François DELNOTT 9. Fabrice OTERO 10. Nathalie THIERRY 11. Léon LEVASSEUR 12. Alain NAVE 13. Jean-Pierre CARPENTIER 14. Christian POISSANT 15. Mathias ADER et de 86 délégués.

Vous pouvez trouver toutes les informations sur le site Internet: <http://intercauxvexin.fr/>

De plus, la nouvelle Communauté de Communes « Inter-Caux-Vexin » est désormais compétente pour la poursuite de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Des phases d'étude et de procédure vont avoir lieu auxquelles les habitants de Bois d'Ennebourg seront associés (Réunions publiques, enquêtes publiques).

Les responsables des bureaux d'étude Geodev et Auddicé seront amenés à parcourir les territoires de la commune dans les prochains mois.

Associations

L'association «Taïso des 2 bois» (constituée depuis août 2017) vous propose un cours de Taïso.

Mais qu'est-ce que le Taïso ?

Il s'agit d'une discipline sportive affiliée à la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA). Ce n'est pas un sport de combat, mais une activité de renforcement musculaire basée sur les techniques d'échauffement du Judo qui se pratique en tenue de sport classique. Les activités combinent du renforcement musculaire sous forme de circuit training, du gainage et des assouplissements, ce qui le rend idéal non seulement pour une reprise du sport mais aussi pour le maintien et l'amélioration des acquis. Le cours est dispensé par un enseignant de Judo qui adapte les activités au niveau, aux besoins et à l'âge de chacun. Venez découvrir une activité originale dans une ambiance conviviale (Séance de découverte offerte).

Pour tout renseignement, contacter Cédric au 06.08.96.61.93



Une bibliothèque, à quoi ça sert ?

À l'heure d'internet et du numérique, la question peut paraître légitime.

C'est oublier que tout le monde n'a pas ou ne peut avoir une pratique avancée d'Internet et du numérique et que la légalité des téléchargements n'est pas toujours évidente. Et puis Internet ne remplace pas tout.

Une bibliothèque, c'est l'échange, la découverte, l'émotion quand on ouvre certains livres... Internet ne permet pas tout cela... Alors, oui, une bibliothèque ça sert (et ça sert même parfois à donner accès à Internet ☺). Les missions d'une bibliothèque sont les mêmes pour une petite commune et pour une grande ville. C'est un service public de proximité qui doit permettre à chacun d'accéder aux loisirs, à l'information, à l'éducation et à la culture... La bibliothèque est d'abord un lieu de rencontre avec les lettres, les mots et les images.

Pour les tout-petits, c'est la découverte du livre en tant qu'objet, la rencontre avec les histoires, le premier contact avec un lieu culturel, autant d'éléments importants pour la construction de leur personnalité. Ce qui est merveilleux pour un enfant dans une bibliothèque, ce sont tous ces livres à sa disposition dans des espaces aménagés pour lui, chaleureux et colorés. Des livres de toutes les tailles et de toutes les couleurs. Ici des albums pour ses petites mains... là les livres « pop'up », les bandes dessinées sans paroles... et puis les albums, les contes, les premiers romans... À choisir avec Maman ou Papa d'abord puis à choisir tout seul - comme un grand.

Pour les enfants qui vont à l'école, la fréquentation de la bibliothèque peut se faire de différentes manières ; individuellement (selon son âge l'enfant vient seul ou avec sa famille) ou lors d'un accueil collectif (il vient avec sa classe et son enseignant et choisit le livre qui sera lu à toute la classe).

En individuel le choix des livres est l'occasion d'échanges avec les parents. Voir leurs parents lire et partager des lectures avec eux incitent les enfants à développer cette pratique pour devenir des lecteurs autonomes tant pour leurs loisirs que pour leur scolarité.

Plus tard, l'adolescence constitue une phase de transition en matière de pratiques culturelles et donc de lectures. Les besoins en lecture des adolescents sont souvent liés au cursus scolaire et c'est là qu'est le risque, celui que la lecture soit assimilée à une pratique exclusivement scolaire. Au CDI de leur collège ou de leur lycée, les ados - en tant qu'élèves - vont trouver tout ce qu'il faut pour faire des recherches pour le travail scolaire, faire un exposé, construire un panneau d'exposition ou tout simplement satisfaire leur curiosité.

À la bibliothèque municipale, les ados viennent seuls ou en groupe, pour leur loisirs, pour s'évader, pour découvrir : que ce soit une série fantastique pour frémir et se faire peur, un roman d'amour pour retrouver le sourire, ou un livre d'histoire avec des légendes captivantes. Ou bien alors les sagas à l'origine des séries-télé à succès (« Game of Thrones », « Twilight » ou « Hunger Games » pour ne citer qu'elles).

Et puis la bibliothèque est aussi un lieu d'échange et de rencontre pour les adultes, quel que soit leur âge, leur métier, leurs centres d'intérêt ou leurs goûts littéraires. C'est donc à nous, bénévoles et à vous, lecteurs, de faire de ce lieu de culture qu'est la bibliothèque un lieu de vie et de convivialité pour tous les habitants de Bois d'Ennebourg. N'hésitez pas à rejoindre la nouvelle équipe de bénévoles si vous avez un peu de temps libre, des idées de lecture ou d'animations et l'envie de les partager...

Véronique LECLERT pour la Bibliothèque « Lire aux bois »

290 rue de l'Eglise - Bois d'Ennebourg

Permanences le vendredi de 17h à 19h

0235662806 - lireauxbois@bbox.fr

www.lespagesvertes.fr



Centre Communal d'Action Sociale de Bois d'Ennebourg

2^{ème} année « PROJETS JEUNES 16-21 ans »



Nous souhaitons continuer à participer aux projets des jeunes de la commune pour favoriser leurs insertions sociales et professionnelles vers l'autonomie. Malgré le peu d'intérêt l'année dernière, nous tentons une nouvelle offre. Il n'y aura pas de courrier adressé aux jeunes, ils doivent se faire connaître en demandant un rdv.

Toutes les demandes écrites seront à présenter par le jeune, en se rendant sur rendez-vous le 1^{er} samedi du mois en Mairie et rencontrer un des membres du Ccas.

(02 35 23 45 20 en laissant un message).

La rentrée est source de dépenses : transports, frais d'inscriptions, concours, matériel, sports, culture Cette participation de 50€ annuelle sera versée au nom du jeune et n'est pas soumise aux conditions de ressources parentales.

C'est aussi un accompagnement ponctuel, l'année passée 5 accompagnements auprès de jeunes ont été réalisés : CV, lettre de motivation pour recherche d'emploi ou démarches avec la collaboration de Mme K Boucher Jacquart.

PRESENCE VERTE : DISPOSITIFS DE SECURITE AU DOMICILE

Nous venons de mettre à jour la convention auprès de PRESENTE VERTE, pour favoriser ce système d'alarme sur Bois d'Ennebourg. Quelques habitants en sont déjà équipés suite à une perte d'autonomie par accident, par maladie. Ce principe d'alerte n'est pas réservé aux personnes âgées.

Il existe d'autres services innovants : détecteur de chute brutale 5€/mensuel, détecteur de fumée communiquant 3 à 7€ /mensuel, plateforme d'écoute cellule psychologique 1€ /mensuel, coffre à clé sécurisé 50€ unité.... Activ Mobil (Portable géolocalisé relié centrale 159€ unité et abonnement 24€/mensuel), Activ Dialogue 34€/mensuel (Borne transmettant messages vocaux, photos avec membres familles, auxiliaire de vie). L'équipe de Présence verte se charge de conseiller, de saisir le contrat au domicile, d'effectuer les tests de l'installation, d'informer sur les aides financières (votre mutuelle, votre Apa), de la maintenance y compris les week ends.

TEL 02 32 23 42 90

www.presenceverte.fr

L'abonnement mensuel D'Actin Zen est de 22 € convention communale signée. Les frais d'installation de 45€ financés jusqu'à présent pas le CCAS seront inclus dans le plan d'Aide pour les bénéficiaires de L'APA (si non bénéficiaires, le Ccas couvre ces frais). Nous conservons notre participation de 5€ mensuel sur facture et prenons le surcoût de 4€ pour l'extension réseau internet et assurer toutes les communications aux services de secours. N'hésitez pas à lire les documents disponibles en Mairie.

SERVICE PORTAGE REPAS

Ce service est de nouveau disponible pour les personnes momentanément ou régulièrement isolées ou immobilisées. Désormais Présence verte peut sur demande quelques jours avant, livrer des repas préparés par la Cuisine Normande à votre domicile. (possibilité de repas diététique, régime médical).

Présence verte reste l'organisateur des livraisons en fonction des besoins. Adhésion de mise en place 15€ Les tarifs 2018 : 9€45 (menu du midi et du soir) jour 7/7 ou 9€65 si semaine incomplète. Vous pouvez informer le Ccas en cas de 1^{ère} demande, et nous ferons le lien avec Présence verte le plus rapidement possible en cas de sortie d'hospitalisation ou contacter directement Présence Verte au 02 32 23 40 44.



ALLOCATION DE PERTE D'AUTONOMIE APA .

Cette aide du Département s'adresse au plus de 60 ans. Les documents et dossiers de demandes sont disponibles en Mairie. Un certificat médical est à remplir soit par votre médecin traitant ou par un spécialiste pour évaluation de vos besoins au quotidien en cas de perte d'autonomie. Un plan d'aide est établi et évalué à votre domicile par le Département pouvant couvrir les frais d'une auxiliaire de vie par exemple de téléalarme, etc.

LES MEMBRES DU CCAS :

L.Soler Maire - C.Marques - D.Meray - YM Durand - N.Beaurain - S.Lamme - B.Courtois- V.Pouliquen - A.Dauby - B.Renard - S et G .Cordier .

Etat Civil (au 01/11)

Décès :

Mr William Yvon le 06 décembre 2015
Mr Jérôme Olivier le 15 décembre 2015
Mr Jacques Rémuoussin le 30 mai 2016

Mariages :

Mr Antoine Guilnard et Mme Rie Higashida le 28 décembre 2015
Mr Sylvain Cordier et Mme Lydie Thorn le 20 février 2016
Mr Vincent Oudin et Mme Amaelle Hurtrez le 02 juillet 2016
Mr Damien Meier et Mme Alison Vicente le 10 septembre 2016
Mr Mickael Ravenel et Mme Sonia Levillain le 20 mai 2017
Mr Dominique Vollée et Mme Eucilène Rodrigues Barbosa le 29 juillet 2017
Mr Sébastien Fleury et Mme Eugénie Béton le 02 septembre 2017
Mr Pierre Verdière et Mme Elisabeth Haché le 25 janvier 2018
Mr Sébastien Dournel et Mme Hélène Corruble le 10 février 2018
Mr Fabrice Averty et Mme Fabienne Martin le 21 juillet 2018

Naissances :

Eliott Madelaine le 26 décembre 2015
Mathéo Dubos le 30 avril 2016
Louis Tréguier le 23 mai 2016
Hugo Léroy le 24 juin 2016
Sasha Langue le 23 août 2016
Timothé Petit le 25 août 2016
Isaiah Boivin le 09 octobre 2016
Simon Courseaux le 08 novembre 2016
Lou De Ruyck le 02 janvier 2017
Liam Gladel le 08 février 2017
Emma Andre le 12 avril 2017
Sherley Descarpentries Hochard le 24 mai 2017
Malo Millet le 29 septembre 2017
Mila Levillain le 06 décembre 2017
Agathe Alléaume le 09 décembre 2017
Milla Berthe le 28 juillet 2018
Nolan Bernier le 05 octobre 2018



Adresses et Renseignements utiles...

Numéro Mairie : 02 35 23 45 20

Numéro SIVOM : 02 35 23 79 06

Numéro Com Com Martainville : 02 57 67 15 53

Numéro SIAEPA du crevon Martainville : 02 35 91 79 05

Dépannage STGS : 09 69 32 69 33

Agenda

Conseil Municipal : 21 janvier, 4 mars, 8 avril, 13 mai 2019 à 20h30.